

Engagements en matière sociale, santé-sécurité au travail

1. Préambule

L'entreprise applique strictement les dispositions du Code du travail français et des réglementations en vigueur. Le cadre réglementaire français, parmi les plus exigeants en matière de droits sociaux, constitue le socle de référence de ses pratiques.

À ce titre, l'entreprise considère que le respect de ce cadre permet de répondre aux principaux standards internationaux en matière de droits humains et de conditions de travail.

2. Respect des droits fondamentaux

Dans le cadre de ses activités, l'entreprise veille à garantir :

- Le respect de la dignité humaine et des libertés individuelles
- L'interdiction de toute forme de discrimination
- L'égalité de traitement entre les collaborateurs
- Le refus de toute forme de travail forcé ou de travail des enfants
- Le respect de la liberté d'expression et du dialogue social.

Ces principes sont intégrés dans les pratiques quotidiennes de l'entreprise.

3. Conditions de travail et sécurité

L'entreprise s'engage à offrir à ses collaborateurs :

- Un environnement de travail conforme aux exigences réglementaires en matière de santé et de sécurité
- Des actions de prévention des risques professionnels
- Des conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale
- Un accompagnement des salariés dans leur parcours professionnel.

4. Gestion des risques

L'entreprise met en œuvre une démarche pragmatique de gestion des risques adaptée à son activité, visant à :

- Identifier les risques sociaux, humains, sanitaires et environnementaux
- Prévenir les situations à risque par des mesures appropriées
- Mettre en place des actions correctives en cas de dérive
- Assurer un suivi régulier de ses pratiques

Cette approche s'appuie sur la connaissance des activités, les retours internes et les échanges avec les parties prenantes.

5. Dialogue social et relations humaines

L'entreprise favorise un dialogue social constructif avec ses collaborateurs et leurs représentants, dans le respect des obligations légales.

Elle veille à maintenir un climat de travail fondé sur :

- L'écoute
- Le respect mutuel
- La transparence

6. Relations avec les fournisseurs et partenaires

Compte tenu de son activité et de son ancrage local, l'entreprise travaille majoritairement avec des fournisseurs implantés sur l'ensemble du territoire français, ainsi qu'en Europe, et soumis à des cadres réglementaires exigeants.

À ce titre, elle considère que le respect de ces réglementations constitue un socle commun d'exigences en matière de droits humains et de conditions de travail.

Elle reste toutefois attentive aux pratiques de ses partenaires et privilégie des relations durables avec des acteurs partageant ses valeurs.

7. Mise en œuvre et amélioration continue

Ces engagements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'entreprise reste attentive à l'évolution des pratiques et des attentes de ses parties prenantes.

8. Conclusion

Sans se substituer au cadre réglementaire existant, cette politique vise à formaliser les engagements déjà en place au sein de l'entreprise et à les rendre lisibles pour l'ensemble de ses partenaires.

La direction